

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS: 152856

V004.0 Révision: 19.11.2015

Date d'impression: 11.03.2016

Remplace la version du:

19.03.2015

LOCTITE SI 5910 BK CR300ML CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SI 5910 BK CR300ML CH

Contient:

Composé silicium

Tetra oximino silane

Ethyl-Méthyl ketoxime

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie AG

Salinenstraße 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00 Fax: +41 (61) 825 7444

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau

Catégorie 1

Catégorie 2

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger: Mention d'avertissement: Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H351 Susceptible de provoquer le cancer. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de Conseil de prudence: protection des yeux/ du visage. Prévention Conseil de prudence: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si Intervention elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Pâte d'étanchéité silicone

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Composé silicium		1-< 5 %	Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	202-496-6	1- < 3 %	Carc. 2 H351 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Flam. Liq. 3 H226
Tetra oximino silane 34206-40-1	251-882-0	0,1-< 1 %	Flam. Sol. 1 H228 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319 STOT RE 2 H373

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

YEUX: Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas exposer à la chaleur directe.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Racler autant de matériau que possible.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	V 1	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium		3	Valeur Limite de Moyenne		SMAK
471-34-1			d'Exposition		
[CARBONATE DE CALCIUM,					
POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]					

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte
Noir
Odeur Doux

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable Point initial d'ébullition Source $> 200 \, ^{\circ}\text{C} (> 392 \, ^{\circ}\text{F})$

Point d'éclair > 93,30 °C (> 199.94 °F)Non disponible Température de décomposition II n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur < 5 mm/hg

(20 °C (68 °F))

Densité 1,31 g/cm3

()

Densité en vrac II n'y a pas de données / Non applicable Viscosité II n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) II n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Polymérise au contact de l'eau.

(Solv.: Eau)

Solubilité qualitative partiellement soluble

(Solv.: Acétone)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point de fusion Non disponible

Inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité II n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité II n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau II n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation II n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur II n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Il n'y a pas de données / Non applicable

10.1. Réactivité

Polymérise au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthyl éthyl cétoxime formée pendant le traitement. Libération lente de méthanol après exposition à l'humidité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

L'ingestion de quantités importantes pourra endommager le foie ou les reins.

Toxicité inhalative aiguë:

Le méthyléthylcétoxime libéré pendant la réticulation des silicones RTV oxime est irritant pour les voies respiratoires

Irritation de la peau:

Le méthyléthyleétoxime libéré pendant la réticulation des silicones RTVoxime est reconnu comme étant irritant et sensibilisant pour la peau.

Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicit:

Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Composé silicium	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute
						Oral Toxicity)
Ethyl-Méthyl ketoxime	LD50	2.326 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute
96-29-7						Oral Toxicity)
Tetra oximino silane	LD50	2.463 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute
34206-40-1						Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Parcours	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'application	d'expositi		
				on		
Composé silicium	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute
						Dermal Toxicity)
Ethyl-Méthyl ketoxime	Estimatio	1.100 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
96-29-7	n de la					
	toxicité					
	aiguë					
	(ETA)					
Ethyl-Méthyl ketoxime	LD50	> 1.000 mg/kg			lapins	OECD Guideline 402 (Acute
96-29-7						Dermal Toxicity)
Tetra oximino silane	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute
34206-40-1						Dermal Toxicity)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
Ethyl-Méthyl ketoxime	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute
96-29-7				Eye Irritation / Corrosion)
Tetra oximino silane	irritant	1 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute
34206-40-1				Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Composé silicium	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Tetra oximino silane 34206-40-1	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Composé silicium	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Composé silicium	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Composé silicium	NOAEL=10 mg/kg	oral: gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	NOAEL=25 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 ddaily: ad libitum	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Une fois durcis les produits Loctite sont des polyméres typiques qui ne présentent aucun danger imminent pour l'environnent Les précautions requises respectant les risques pour l'environnementpour les emballages dans lesquels ce produit est conditionné devrontêtre envisagées.

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Nombreuses	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		études toxicologiqu	d'expositio n		
			es			
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	LC50	320 - 1.000 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	50 mg/l	Fish	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish,
						Prolonged Toxicity
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC50	> 500 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Test: 14-day Study) EU Method C.2
96-29-7	EC30	> 500 Hig/1	Бариша	40 11	Dapinna magna	(Acute Toxicity for
Ethyl-Méthyl ketoxime	EC50	11,8 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus capricornutum	Daphnia) OECD Guideline
96-29-7	Leso	11,0 mg/1	riigae	, 2 11	Beenedesmas capiteornatam	201 (Alga, Growth
	NOEC	2.56	A1	70 1-	C	Inhibition Test)
	NOEC	2,56 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth
						Inhibition Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	EC10	177 mg/l	Bacteria	17 h		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas
90-29-7						Zellvermehrungshe
						mm-Test)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	NOEC	> 100 mg/l	chronic	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211
90-29-7			Daphnia			(Daphnia magna, Reproduction Test)
Tetra oximino silane	LC50	843 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline
34206-40-1						203 (Fish, Acute
	NOEC	50 mg/l	Fish	14 Jours	Oryzias latipes	Toxicity Test) OECD Guideline
		2 3 8 -			y	204 (Fish,
						Prolonged Toxicity
Tetra oximino silane	EC50	201 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Test: 14-day Study) OECD Guideline
34206-40-1						202 (Daphnia sp.
						Acute
						Immobilisation Test)
Tetra oximino silane	EC50	16 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD Guideline
34206-40-1					(new name: Pseudokirchnerella	201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2,6 mg/l	Algae	72 h	subcapitata) Selenastrum capricornutum	OECD Guideline
		-,~ o		. =	(new name: Pseudokirchnerella	201 (Alga, Growth
Takan mimina sita	NOEC	. 100 /1	-1	21 1	subcapitata)	Inhibition Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	NOEC	> 100 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna,
						Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Dégradabilité	Méthode
No. CAS		d'application		

Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	biodégradable de façor inhérente	aérobie	70 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
Tetra oximino silane 34206-40-1	Non facilement biodégradable.	aérobie	28 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7		0,5 - 0,6	42 Jours	Oryzias latipes	25 °C	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish)
Ethyl-Méthyl ketoxime 96-29-7	0,65				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (noctanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,1 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC < 5,00 %

(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):

Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5 , SR 822115) : les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation.

Directive relative à la protection de la maternité (SR 822.111.52): les femmes enceintes et les femmes qui allaitent sont autorisées à utiliser ou à être exposées à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement s'il est prouvé par un spécialiste, sur la base d'une évaluation des risques, dans le cadre des activités et selon les mesures de protection prises, cette exposition n'induit aucun dommage à la mère ou à l'enfant.

Directive sur les produits chimiques (SR813.11)/ChemRRV (SR 814.81) : Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

Directive sur les produits chimiques (SR813.11) : le distributeur doit informer l'acheteur sur les mesures et dispositions de précaution requises, selon les règlementations.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif



Phrases R:

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S:

- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.
- S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Contient:

Composé silicium, Ethyl-Méthyl ketoxime

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés